

Gestation pour autrui : Quand les enfants deviennent une marchandise

**Le besoin de vivre en famille se fait plus que jamais sentir dans les unions homosexuelles. Le désir naturel d'avoir un enfant devient fort, mais il ne peut pas se réaliser de manière naturelle. Cette situation a conduit à l'émergence d'un marché florissant pour des cliniques de procréation avec des « mères porteuses » qui donnent naissance à des enfants. Ces cliniques gagnent une énorme fortune. Les enfants sont réduits à l'état de « marchandise » et la demande de trafic d'êtres humains est grande.**

Là où une guerre fait rage, apparaissent souvent les abîmes d'autres « affaires » contraires à l'éthique du pays concerné. La journaliste indépendante et auteure Birgit Kelle décrit l'un d'entre eux dans son article sur la gestation pour autrui « Commandé, mais jamais réceptionné ».
« En Ukraine dans les abris antiaériens des cliniques de reproduction, comme par exemple chez le leader du marché BioTexCom, des centaines de nouveau-nés attendent actuellement d'être récupérés par leurs « parents » commanditaires », déclare Birgit Kelle. Elle explique clairement où cela mène quand on commence à traiter les enfants comme des objets.
Les cliniques qui gèrent ce commerce lucratif basé sur le désir d'enfant inassouvi dans le monde entier et souvent de couples homosexuels, font appel aux ambassades et aux politiciens étrangers pour trouver des solutions à l'exportation des enfants hors de la zone de guerre.
Comme chaque bébé coûte entre 50 000 et 70 000 euros, il faut bien sûr que les contrats soient honorés, rapporte-t-elle. Sur les 70 000 euros versés aux cliniques par les commanditaires en Ukraine, la mère porteuse reçoit elle-même environ 10 000 euros. En travaillant normalement, elle ne gagnerait en moyenne que 300 euros par mois. Avec une naissance, elle gagne donc près de trois ans de salaire, ce qui représente une fortune pour de nombreuses parturientes. Or, elles ne paient pas seulement avec l'exploitation de leur corps, mais parfois aussi de leur vie, prévient Birgit Kelle. Les mères porteuses qui n'ont pas encore accouché n'ont pas le droit de quitter le pays, pourtant elles ont souvent leur propre famille et des enfants. Les cliniques prennent délibérément sous contrat des femmes ayant déjà accouché une fois.
Par contrat, elles sont tenues de veiller à une alimentation saine pendant la grossesse et d'éviter drogues et alcool. En règle générale, les mères porteuses doivent accoucher par césarienne et n’ont pas le droit d’allaiter, afin d'éviter de créer un lien avec l'enfant, explique Birgit Kelle. Ainsi, dans cette situation d'urgence, la chose la plus évidente, à savoir que les parturientes s'occupent elles-mêmes de leurs enfants, n'est pas autorisée. Au lieu de cela, les bébés sont élevés par des étrangers, avec des biberons de lait, et dorment dans des lits en plastique dans des abris antiaériens.
Aussi certaines rédactions de journaux lancent désormais des appels dramatiques : « Aidez les parents à aller chercher leurs enfants ». Toutefois, aider ces parents reviendrait juridiquement à les aider à commettre un délit.
Birgit Kelle soulève ici la question de savoir s'il faut vraiment aider ceux qui font délibérément fi de l'ordre juridique et des limites éthiques de leurs pays et qui font à l'étranger ce qui est interdit dans leur propre pays. Ce sont tout de même 15 000 couples allemands qui le font chaque année. Environ 6 000 d'entre eux le pratiquent en Ukraine, qui est devenue aujourd’hui une mine d'or florissante de la gestation pour autrui en Europe.
L'entreprise BioTexCom à elle seule parle d'environ 600 femmes enceintes.
Chaque jour, environ trois enfants naissent, rien que dans cette entreprise, mentionne Birgit Kelle.
Ainsi, la guerre ne montre pas seulement les aspects les plus laids de la nature humaine, mais aussi le visage de ce que sous nos latitudes on englobe sous le terme de « gestation pour autrui ». Un terme péjoratif, car il ne s'agit pas ici de prêter une mère, mais de réduire une femme à une simple « incubatrice », au sens propre du terme. On ne veut justement pas d'elle comme mère », s'inquiète Birgit Kelle.
« La maternité de substitution est un trafic d'êtres humains », ajoute-t-elle en guise d'avertissement : « Tout ce qui vient ensuite, ce sont des dommages collatéraux, qui surviennent justement lorsqu'on commence à échanger des enfants comme des objets sur le marché mondial. On considère comme un acquis de la civilisation et comme un accord mondial que le commerce d'organes est éthiquement condamnable et interdit – également pour empêcher l'auto-exploitation des personnes pauvres. Acheter un rein sur le marché mondial est donc collectivement proscrit.
En revanche, acheter un enfant entier est érigé en forme moderne de fondation d'une famille parmi les couples de célébrités hétéro et homosexuelles, y compris dans la presse à sensation. »
Ce qui est sûr, c'est que ces enfants devraient être aidés. En revanche, il faudrait dénoncer et punir les « parents » et les cliniques qui tirent leurs profits de la crise de la pauvreté des femmes et des familles.
Mais ce n'est pas tout ! Birgit Kelle ne prédit rien de bon pour l'Allemagne si le gouvernement « vert-jaune-rouge » parvient à réaliser ses objectifs de légalisation de la gestation pour autrui « altruiste », c’est-à-dire « non commerciale ».
En Allemagne, la gestation pour autrui est encore interdite. La loi sur la protection des embryons empêche aussi bien le don d'ovules que le don d'embryons et la gestation pour autrui.
Mais, comme le dit Birgit Kelle, l'accent se trouve sur le « encore ». La théorie fleurie de l'objectif fixé par le gouvernement actuel veut qu'il n'y ait pas d'argent entre le donneur d'ordre et la mère porteuse, et que tout cela ne soit qu'un acte de charité, et par conséquent, une bonne action, en faveur des personnes désespérées qui souhaitent avoir un enfant. Birgit Kelle décrit l'exemple émouvant d’une sœur qui porte l'enfant pour sa sœur ou de la mère qui porte l'enfant pour son fils ou sa fille. L'enfant reste donc pour ainsi dire dans la famille.
Mais la réalité est différente.
L'expérience d'autres pays le montre :
« L’alternative altruiste n'est que l’alternative d'entrée et la porte d'accès au marché commercial. »
D’autre part, l’alternative altruiste n'est pas vraiment un acte non commercial. En effet les cliniques de fertilité se font grassement payer pour cela. La seule personne, selon Birgit Kelle, qui assume l'ensemble des risques sanitaires et qui porte l'enfant, mais qui ne reçoit rien en échange, est la mère porteuse elle-même. Mais cela s'appelle de façon moderne et selon l'interprétation néo-féministe « travail féminin de reproduction autodéterminée » – quelle mépris pour chaque femme !
Ne faudrait-il pas mettre très rapidement et résolument un terme à ce projet de la coalition « tricolore » ? L'exploitation des pauvres va-t-elle aussi se développer dans notre pays ? S'enrichir de leur misère ou idéaliser l'exploitation du corps des femmes sous couvert d’altruisme, c’est tout simplement contraire à l'éthique et indigne de l'être humain. Si une commission d'éthique stricte de l'UE ne met pas un terme à cette dérive vers le trafic d'enfants, alors elle le légitime

**de abu/avr**

**Sources:**

<https://paz.de/artikel/bestellt-und-nicht-abgeholt-a6536.html>

**Cela pourrait aussi vous intéresser:**

#Ukraine-fr - Ukraine - [www.kla.tv/Ukraine-fr](https://www.kla.tv/Ukraine-fr)

#ConflitUkrainien - Conflit ukrainien - [www.kla.tv/ConflitUkrainien](https://www.kla.tv/ConflitUkrainien)

#CommentairesMediatiques - Commentaires médiatiques - [www.kla.tv/CommentairesMediatiques](https://www.kla.tv/CommentairesMediatiques)

#GestationPourAutrui - Gestation pour autrui - [www.kla.tv/GestationPourAutrui](https://www.kla.tv/GestationPourAutrui)

**Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...**

* ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
* peu entendu, du peuple pour le peuple...
* des informations régulières sur [www.kla.tv/fr](https://www.kla.tv/fr)

Ça vaut la peine de rester avec nous!

**Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter:** [**www.kla.tv/abo-fr**](https://www.kla.tv/abo-fr)

**Avis de sécurité:**

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

**Alors mettez-vous dès aujourd’hui en réseau en dehors d’internet!
Cliquez ici:** [**www.kla.tv/vernetzung&lang=fr**](https://www.kla.tv/vernetzung%26lang%3Dfr)

*Licence:  Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d’utiliser notre matériel avec l’attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte.
Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n’est autorisé qu’avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.